



personnes accusées d'implication dans les attaques contre des albinos, il n'avait plus eu de rapport faisant état d'attaques contre eux, jusqu'au 2 mai dernier quand deux albinos ont été tués. Des arrestations ont rapidement suivi depuis lors, aucune autre attaque n'a été rapportée. Néanmoins, le risque de surgence d'attaques telles que celles qui ont eu lieu entre août 2008 et mai 2009 ne devrait pas être ignoré. Conditions carcérales L'expert indépendant a déclaré que le recours abusif à la détention préventive a produit une surpopulation carcérale dans le système qui, actuellement, abrite quatre fois plus de détenus et de prisonniers que sa capacité à la construction. Cette situation a exacerbé les conditions déjà déplorable dans la plupart des prisons et centres de détention au Burundi. Le système judiciaire «À L'égard des garanties promises d'indépendance du système judiciaire n'ont pas encore été traduites en règles, règles, mécanismes de contrôle, et sanctions concrets en cas de violation ; ce qui expose le pouvoir judiciaire au risque continu d'interférence de la part du pouvoir exécutif », a déclaré M. Okola. La manière dont bon nombre de dossiers impliquant des acteurs politiques ou des membres de la société civile ont été traités par les agents chargés de l'application de la loi et les tribunaux a conduit à ce que ces derniers soient de plus en plus considérés comme des outils politiques. En conséquence, ils jouissent d'un faible niveau de confiance quant à leur capacité à traiter efficacement d'éventuels litiges qui pourraient naître des élections. Par ailleurs, il n'existe pas de système d'aide juridique, même pour les groupes les plus vulnérables. L'impunité continue d'être un sujet de profonde préoccupation. Les dossiers relatifs à l'assassinat du vice-président de l'Observatoire Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCC) en avril 2009, les massacres de Muyinga, et de Gatumba, ainsi que d'autres assassinats plus récents demeurent sans suite. Notant que ces dossiers semblent relégués aux oubliettes, l'expert indépendant invite la communauté internationale à insister auprès du gouvernement qu'il est nécessaire de clôturer ces dossiers en traduisant en justice toutes les personnes impliquées. Liberté d'expression, associations et de réunion L'expert indépendant a noté que les restrictions de l'exercice des droits civils et politiques, en particulier la liberté d'expression, d'association, et de réunion ont beaucoup augmenté au cours des quatre derniers mois de l'année 2009. Des partis de l'opposition et des organisations de la société civile déclarent avoir été la cible de violences et d'intimidations, y compris des arrestations arbitraires par des autorités. Plusieurs membres des partis d'opposition ont été agressés alors qu'ils tentaient d'ouvrir des nouveaux bureaux ou sections. Tout au long de l'année, plusieurs rapports ont été reçus signalant des cas d'assassinats supposés être à motivation politique, dont le récent meurtre d'un membre du MUR. Cependant, M. Okola a noté que cette situation s'est améliorée au cours de la semaine qui a directement précédé les élections communales, et tous les partis politiques étaient relativement libres d'organiser leurs réunions. Institution Nationale des Droits de l'Homme M. Okola a rappelé qu'en 2006 le Président du Burundi s'est engagé à mettre en place une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Il a également rappelé que lors de l'Examen Périodique Universel en 2008, le gouvernement s'était engagé à mettre la Commission en place en accord avec les Principes de Paris. Depuis lors, un projet de loi y relatif a été adopté par le Conseil des Ministres après amendements. Il a ensuite été transmis au Parlement pour adoption. Notant avec préoccupation que le processus semble être bloqué, M. Okola insiste que le gouvernement veille à ce que la Commission soit établie le plus tôt possible, et en pleine conformité avec les Principes de Paris. Violences sexuelles et basées sur le genre L'expert indépendant a déclaré que le phénomène des violences sexuelles, particulièrement le viol s'est accru l'année en cours. Notant que les règlements extra légaux souvent utilisés en réponse aux violences basées sur le genre donnent fréquemment lieu à la double victimisation des survivants du viol par des membres de sa famille, M. Okola a fortement recommandé que ces pratiques disparaissent. De tels règlements sont insuffisants et absolument inacceptables, et des mesures rigoureuses doivent être prises pour les décourager. M. Okola invite le gouvernement burundais à établir des procédures et des mécanismes permettant de traiter en justice les cas de violences sexuelles et basées sur le genre. L'expert indépendant a également déclaré le fait que la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités qui est en discussion depuis quatre ans n'a pas été adoptée, déclarant que le temps des pourparlers et des consultations était venu. Il a invité le gouvernement à prendre des mesures appropriées, en s'inspirant notamment des bonnes pratiques existant dans la région, en particulier dans les pays de l'Afrique de l'Est. Droits économiques, sociaux et culturels M. Okola félicite le gouvernement burundais pour les mesures d'éducation primaire gratuite, et de soins de santé gratuits pour les femmes qui accouchent, et les enfants de moins de cinq ans. En vue de poursuivre ses efforts, le gouvernement devrait traiter à titre prioritaire les droits économiques, sociaux et culturels, qui sont, une évidence prioritaire au Burundi. Il a invité la communauté internationale à continuer son partenariat avec le gouvernement du Burundi dans ses efforts d'alléger la pauvreté économique de ses citoyens, et ne pas se concentrer uniquement sur les droits civils et politiques. Conclusion Annonçant la fin de son mandat d'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi, M. Okola a reconnu que le pays avait accompli d'importants progrès depuis le début de son mandat. «À J'ai été témoin de plusieurs avancées en matière de paix, l'adoption d'une nouvelle constitution, l'élection du Président, des membres de l'Assemblée Nationale, l'établissement d'institutions nationales telles que la Force de Défense Nationale et la Police Nationale du Burundi, que l'adoption de lois progressistes », a déclaré M. Okola. Cependant, l'expert indépendant note que le chemin est encore long pour consolider la paix dans le pays. A cet égard, il a invité tous les burundais, et la communauté internationale à continuer à œuvrer en faveur du progrès, de la démocratie, du pluralisme, et de la lutte contre l'impunité.